

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 155**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune d'Eygalières - Programme d'acquisitions foncières et de travaux - Aide  
Exceptionnelle à l'Investissement 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35**

## **PRESENTATION**

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune d'Eygalières concernant un programme d'acquisitions foncières et de travaux.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

- **AMENAGEMENT D'UNE SALLE DES MARIAGES ET DE LOGEMENTS SOCIAUX**

La commune a acquis récemment une propriété dite « Postiferri », située dans le centre du village comportant une maison de caractère sur un terrain d'environ 1 900 m<sup>2</sup>.

L'architecture de cet ensemble, sa situation centrale et sa proximité immédiate avec la mairie constitue une opportunité pour la commune de créer deux logements sociaux de 2 pièces ainsi qu'une salle polyvalente pour la tenue des conseils municipaux et la célébration des mariages. Cette salle sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le programme de travaux pour une superficie de 400 m<sup>2</sup> comprend :

- la restructuration du bâti et la rénovation des charpentes,
- le remplacement des menuiseries, des portes, des sols et des serrureries,
- la dépose de toutes les installations électriques,
- la reprise complète des installations sanitaires,
- la mise en place d'un système de chauffage et de ventilation,
- l'aménagement des espaces extérieurs,
- la réalisation des réseaux extérieurs et des raccordements.

Le coût global de cette opération est estimé à 1.252.288 € HT.

Dans le cadre du contrat départemental d'aménagement et de développement 2014/2016, la commune a obtenu une subvention de 445.200 pour une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux estimée à 636.000 € HT.

Pour cette opération, qui bénéficie par ailleurs d'une subvention de l'Etat d'un montant de 106.400 €, la subvention départementale pourrait s'établir à 403.200 €.

- **ACQUISITION D'UNE PROPRIETE DITE « PEZET » POUR LA CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS**

La commune a fait l'acquisition d'une propriété auprès des époux Pezet afin de réaliser une maison des associations.

La maison Pezet est un symbole pour la commune et ses habitants. En effet, Madame Pezet a été institutrice et directrice de l'école primaire durant 30 ans. Monsieur Pezet a défendu l'héritage culturel, le patrimoine et l'environnement de la Provence au travers de ses publications, ses conférences et ses interventions médiatiques. Il s'est aussi engagé auprès des associations. C'est donc en toute logique que cet espace gardera leur mémoire.

Idéalement située au cœur du village et jouxtant l'ancienne propriété Postiferri, également acquise par la commune, la concrétisation de ce projet permettra d'aménager une percée piétonnière vers le village et ainsi de sécuriser le déplacement des piétons dans la zone du centre-ville.

L'acquisition de la propriété s'élève à 1.100.000 € et les travaux d'aménagement sont estimés à 900.000 € HT.

Le coût global de cette opération est estimé à 2.000.000 € HT.

Pour cette opération, qui ne bénéficie d'aucun autre financement, la subvention départementale pourrait s'établir à 1.400.000 €.

- **AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE SPORTS ET DE VESTIAIRES**

La commune a acté l'aménagement d'un pôle de loisirs et sportif comprenant la construction d'une salle de sports d'une superficie d'environ 1 100 m<sup>2</sup>, sur un terrain situé à proximité immédiate du stade de football.

Ce site revêt par sa situation géographique une importance stratégique dans l'aménagement de cette partie du village.

Cet espace comprendra :

- une grande salle de 660 m<sup>2</sup> pour la pratique du tennis, du volley-ball, du hand-ball niveau jeunes, du basket-ball et du badminton,
- un espace de rangement de 60 m<sup>2</sup>,
- une salle de gymnastique de 200 m<sup>2</sup> avec un espace de rangement,
- des vestiaires et des sanitaires hommes et femmes, un local ménage, un hall d'accueil.

Cette opération est financée dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2016 pour un programme de travaux de 2.300.000 € HT soit une subvention de 1.610.000 €.

L'évolution du projet entraîne un coût de travaux complémentaires estimés à 300.000 € HT pour les raisons suivantes :

- nécessité de limiter la hauteur de la salle des sports ce qui impose un enfouissement partiel du bâtiment,

- redimensionnement des vestiaires pour le club de football en prenant en compte des impératifs de sécurité et d'accessibilité,
- intégration du bâtiment et des vestiaires dans l'environnement extérieur.

Le coût global de cette opération est estimé à 2.600.000 € HT.

Pour cette opération, pour laquelle une subvention de la Région d'un montant de 260.000 € a été sollicitée par ailleurs, la subvention départementale pourrait s'établir à 210.000 €

- **ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'AMENAGEMENT D'UN BASSIN D'ORAGE**

Depuis plusieurs années, la commune a décidé de lutter contre le risque d'inondation par ruissellement en créant un réseau permettant de recueillir les eaux pluviales.

La première phase de travaux a consisté à créer un important réseau au niveau des entrées ouest du village afin de les canaliser. L'aménagement d'un bassin d'orage a été rendu nécessaire dans cette zone.

Les premiers résultats concluants de ces travaux ont conduit la commune à poursuivre l'implantation de ce réseau. Toutefois, le bassin créé ne suffisant plus à absorber les quantités d'eau, il est aujourd'hui indispensable d'aménager un autre bassin d'orage.

Ce dernier sera implanté sur un terrain cadastré section AN n° 71. En effet, ce terrain de 4.924 m<sup>2</sup> est idéalement situé, son altimétrie est correcte et il est proche d'un exutoire.

L'acquisition de ce bien est donc une priorité pour la commune.

Le coût global de cet achat de terrain est estimé à 133.000 € HT.

Pour cette acquisition, qui ne bénéficie d'aucun autre financement, la subvention départementale pourrait s'établir à 93.100 €

---oOo---

Le coût global de ce programme d'acquisitions foncières et de travaux s'élève à 5.985.288 € HT, réparti conformément au détail joint en annexe.

Le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 2.106.300 € sur une dépense subventionnable globale de 5.985.288 € HT, conformément au détail joint en annexe.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Eygalières, à titre exceptionnel, une subvention de 2.106.300 € sur une dépense subventionnable globale de 5.985.288 € HT, pour la réalisation d'un programme d'acquisitions foncières et de travaux, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune d'Eygalières, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	168.579 €	2.106.300 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201626005			
	204.71.204141	2 000 000 €		
	204.71.204142	8 000 000 €	168.579 €	2.106.300 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27/05/2016, rapport n° 52				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL